

2005 - 2006

101.1

## Naisseur de broutards en montagne Pyrénées



50 vaches Gasconnes  
58 UGB

60 ha de SAU 1,3 UMO

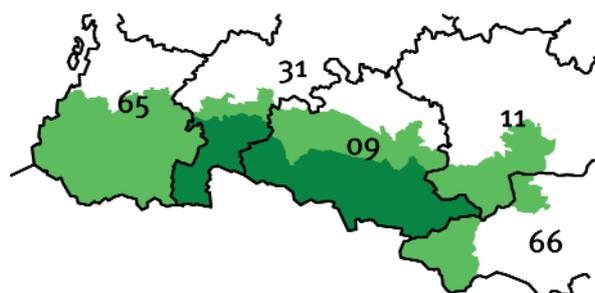
0,73 UGB/ha SFP  
corrige de l'estive

### ► Ventes

- 23 broutards
- 10 broutardes
- 3 velles "rosées"
- 8 vaches maigres

### ► Assolement

- 60 ha de prairies permanentes  
dont 40 ha en fermage



- Zone de présence du système
- Zone de forte présence du système

Fonds cartographiques ARTICQUE© Tous droits réservés

De la vallée d'Aure au Pays de Sault, la chaîne des Pyrénées culmine à plus de 2 500 m d'altitude avec des vallées transversales et étroites. Vers l'amont, ces vallées s'élèvent et se ramifient jusqu'à 1500 m, par paliers avec des étages de végétation décalés. Les sols sont acides, riches en humus, mais peu profonds. Les prairies naturelles couvrent la quasi-totalité des surfaces. Ce milieu montagnard est propice à l'élevage de vaches rustiques qui permettent de bien valoriser et d'entretenir ce territoire difficile.

Les sièges des exploitations sont situés dans les vallées principales. Les troupeaux valorisent les divers étages et la pratique de l'estive est systématique, sur d'abondantes surfaces d'altitude. Les difficultés de mécanisation et d'accessibilité induisent une déprise croissante des zones intermédiaires de pentes, de moins en moins fauchées et pacagées. La pérennité de systèmes d'exploitation viables et vivables constitue un enjeu vital pour l'avenir de ce territoire.

### ► Les déterminants du système

La gestion des différentes surfaces fourragères avec un pâturage maîtrisé, une fertilisation raisonnée sont les éléments clefs du système. De plus, l'utilisation du déprimage partiel des surfaces peut être envisagée.

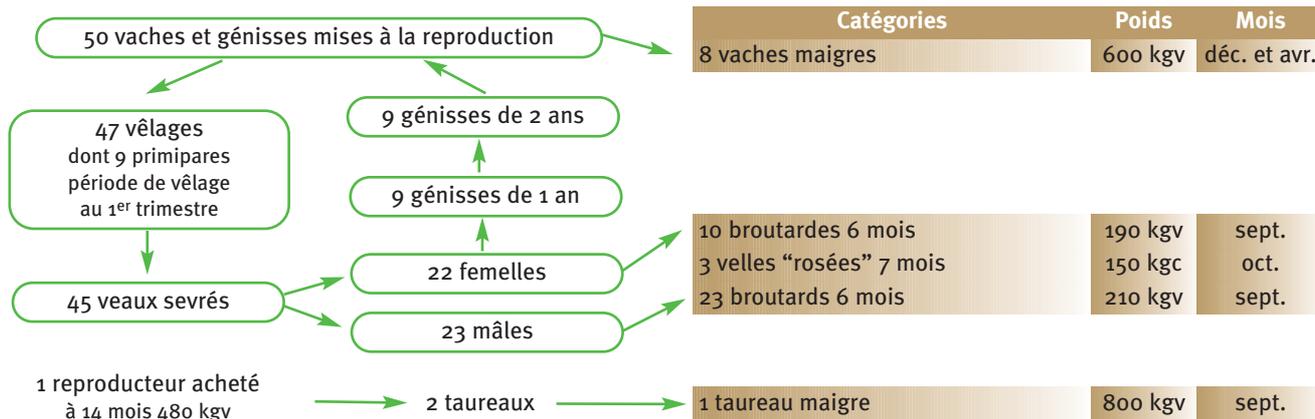
La mise à la saillie des vaches en état, dès la mise à l'herbe, est un impératif pour diminuer les saillies en estive et assurer des vêlages précoces pour une croissance à l'herbe des broutards.

La réforme des vaches décalées ou à problèmes (pied, mamelle...) qui ne peuvent pas assurer l'alimentation correcte du veau en estive, doit être systématique.

L'utilisation de vaches rustiques adaptées aux contraintes du territoire (aptitudes à la marche, qualités maternelles...) assure la rentabilité de la production en lien avec les orientations génétiques raciales.

Un troupeau de 50 vaches Gasconnes  
en haute montagne avec utilisation d'estives.

## ► Cheptel en croisière



## ► Les performances

- Taux de gestation 94 %
- Taux de mortalité 4 %
- Taux de renouvellement 19 %
- Productivité numérique 90 % (45/50)

20 % d'IA réalisées sur génisses et/ou multipares

**219 kg vifs/UGB**  
**254 kg vifs/vache**

**Production brute de viande vive**  
**12 700 kg**  
= kg vendus - kg achetés  
+/- variations inventaires

## ► L'alimentation sur stock

- Durée d'hivernage : 125 jours

Principales catégories	Durée (jours)	Apports journaliers en kg de MS/jour				
		Fourrages		Aliments achetés		
		Foin	Enrubané	Aliment	Luzerne déshydratée	CMV
38 vaches avant vêlage	90	7	6			0,1
38 vaches après vêlage	34	7	7	1	0,5	0,1
9 primipares avant vêlage	60	6,5	5			0,1
9 primipares après vêlage	65	6,5	6	1	0,5	0,1
9 génisses de 2 ans	105	8		1		0,05
9 génisses de 1 an	135	6		1		0,07
9 vaches maigres	30	10				

### Besoins en fourrages

Foin : 67 T  
Enrubané : 39 T  
Transition à la mise à l'herbe  
100 kg de MS/UGB

**1,82 TMS/UGB**

### Besoins en concentrés

Aliments : 6 T  
Sels : 1 T

**112 kg/UGB**  
**130 kg/vache**

La qualité génétique du troupeau est assurée par un renouvellement suffisant pour éliminer les animaux les moins aptes. En race Gasconne, la gestion du gène culard avec un typage systématique des femelles et/ou l'utilisation de taureaux non porteurs assurent des vêlages sans complications. L'organisation d'estives à génisses (18 mois) permet une mise à la reproduction au-delà de 24 mois pour un vêlage avant 3 ans.

La bonne fertilité des femelles est assurée par la qualité du fourrage de montagne. Une complémentation avec

achat de concentrés et de CMV, et l'utilisation de sel au pâturage sont nécessaires en cas de résultats de reproduction insuffisants.

Des systèmes en croisement Charolais (voie mâle) existent avec des performances très voisines. Une initiative collective tend également à développer le croisement avec des taureaux Blonds d'Aquitaine pour produire plus de viande.

## La surface fourragère

Le parcellaire est morcelé autour du siège des exploitations. Les parties les moins pentues des flancs de vallées sont occupées par les prairies naturelles consacrées au pâturage des animaux avant et après estive. Les troupeaux trouvent des captages d'eau sur les parcelles éloignées.

Les prairies de fauche sont situées sur des parcelles mécanisables, accessibles par les routes de fonds de vallées et les chemins forestiers. Elles sont partielle-

ment déprimées à la mise à l'herbe, fauchées en début d'été puis pâturées en automne. Les plus proches des étables reçoivent une grande partie du fumier ou du lisier.

L'estive, généralement collective située entre 1500 et 2000 m accueille la majorité des animaux du début juin à mi-octobre. L'existence de zones intermédiaires communales ou individuelles permet l'organisation d'estives à génisses.

### 60 ha d'herbe

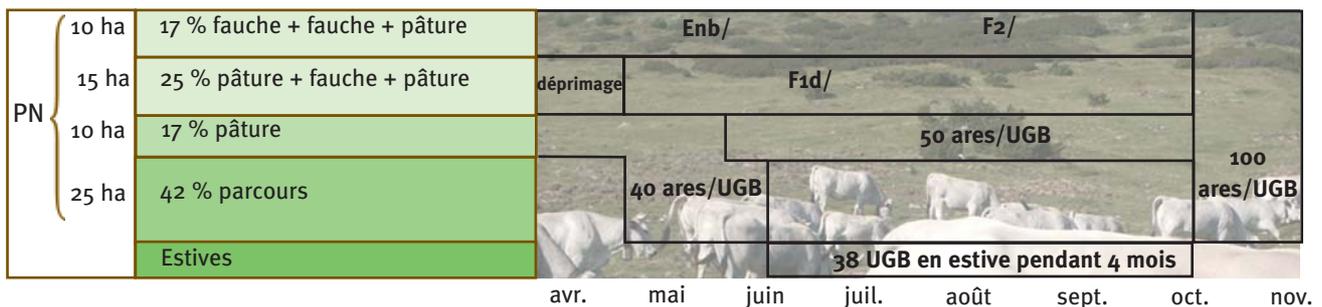
dont 25 ha de parcours avec utilisation d'estives collectives

### Indicateurs fourragers

59 UGB au pâturage  
131 ares d'herbe/UGB

### Part de la pâture dans l'alimentation

63 %



## Les récoltes de fourrages

	ha	rdt/ha	quantité
Enrubanné	10	4,2 TMS	42 TMS
Foin 1C déprimé	15	3 TMS	45 TMS
Foin 2C	10	2,5 TMS	25 TMS
<b>Total récolté</b>			<b>112 TMS</b>

**1,93 TMS/UGB\***  
\* 10 % de pertes

## Achats de paille

- 7 T/an pour la litière (1 kg/jour d'hivernage/UGB).

## Le pâturage

La sortie de l'étable a lieu dès la mi-mars sur les parcelles proches des bâtiments pour assurer une mise à la reproduction des génisses (détection des chaleurs). Pendant les premiers jours, les animaux sont rentrés et affouragés le soir pour une mise à l'herbe totale à la mi-avril. Les vaches sont réparties entre les parcelles à déprimer et celles des zones intermédiaires. Le changement fréquent de pâture est imposé par le morcellement des parcelles.

Dès juin, le troupeau est rassemblé pour monter en estive où il pâture jusqu'à la mi-octobre. À la descente, il effectue le parcours inverse en revenant d'abord sur les surfaces intermédiaires, puis sur les prés de fauche proches de l'exploitation.

## Les engrais et amendements

Apport engrais minéraux	N (U/ha)	P (U/ha)	K (U/ha)
Herbe (surfaces fauchées)	7	45	43

250 à 350 U/ha de CaO par an de manière rotationnelle tous les 2-3 ans sur les surfaces mécanisables.

## Production de fumier et/ou lisier

- 174 T/an de fumier ou 150 m<sup>3</sup>/an de lisier épandu à :  
- 15 à 20 T/ha ou 20 à 30 m<sup>3</sup>/ha sur prairie de fauche tous les 2 ans

## La sécurité

La plupart des exploitations sont autonomes en fourrages grâce à la pratique de l'enrubannage qui avance la date de récolte et permet une 2<sup>ème</sup> coupe. Des situations d'exploitations avec une proportion de surface récoltable structurellement un peu faible ou des années plus sèches, obligent l'achat de fourrages.

Le type de fourrage récolté (foin de P.N) ne rend pas indispensable la pratique d'une complémentation des rations. Celle-ci est pourtant souhaitable en période de lactation et pour l'élevage des génisses de renouvellement.

## Le foncier

66 % de la surface de base de l'exploitation est en fermage. La valeur retenue du fermage est de 71 €/ha.

## Les bâtiments

### Animaux à loger : 77 têtes

- Élevages
- 50 vaches mères
  - 9 génisses de 2 ans
  - 9 génisses de 1 an
  - 1 taureau

### Étable entravée de 50 places pour les vaches

- 2 m<sup>2</sup>/vache
- 1,6 m<sup>2</sup>/veau
- 1,15 m de longueur d'auge par vache

### Étable ancienne de 20 places pour les génisses

Les étables entravées sont remplacées par des stabulations 100 % aire paillée à l'occasion d'un changement structurel de l'exploitation. Les granges des zones intermédiaires sont rarement utilisées en hiver.

### Besoins en stockage : 710 m<sup>3</sup>

- Foin : 70 T soit un volume de 630 m<sup>3</sup>
  - Paille : 7 T soit un volume de 80 m<sup>3</sup>
  - Une fosse à lisier et/ou fumière couverte avec récupération des jus en étable entravée.
- Hangars de stockage

## Le matériel

### Matériel en propriété

#### Traction

- 1 4RM 80 Ch.
- 1 4RM 60 Ch.
- 1 2RM 50 Ch.

#### Fertilisation / entretien des cultures

- 1 épandeur à fumier
- 1 petit pulvérisateur à lance

#### Récolte des fourrages

- 1 faucheuse rotative
- 1 andaineur
- 1 round-baller

#### Transport / manutention

- 1 bétailière
- 1 remorque plateau 6 T
- 1 chargeur frontal

### Matériel en CUMA ou entreprise

- Enrubanneuse
- Tonne à lisier

## Le travail

La mise à l'herbe liée à la mise à la reproduction des vaches ainsi que la valorisation des surfaces intermédiaires impliquent une attention particulière de l'éleveur.

La récolte des fourrages est rendue difficile par la topographie et le parcellaire morcelé de l'exploitation.

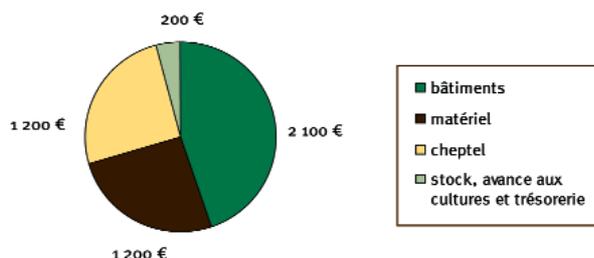
Les fauches s'étalent de fin mai à mi-juillet avec regain en août.

L'hivernage des animaux, leur surveillance en période de vêlage et l'alimentation notamment en étable entravée sont exigeants en temps d'astreinte.

## Capital d'exploitation

### En croisière

4 600 €/ vache



### En installation

Le cheptel est acheté au prix des animaux reproducteurs.

La construction du bâtiment d'élevage de type stabulation aire paillée 100 % est estimée à 2 800 € par vache.

Le foncier doit être exploité en fermage.



Marie-Dominique SIRET - Chambre d'Agriculture de l'Ariège - Tél. : 05 61 68 56 52  
Henri BONNET - Chambre d'Agriculture de l'Aude - Tél. : 04 68 11 79 83  
Julien BELVEZE - Institut de l'Élevage - Tél. : 05 61 75 44 34



2005

101.1

## Naisseur de broutards en montagne Pyrénées



60 ha de SAU  
60 ha prairie permanente  
25 ha de parcours

1,3 UMO

0,73 UGB/ha SFP

50 vaches  
58 UGB  
219 kg viande vive/UGB

### Le résultat économique en conjoncture 2005

Produits		57 420 €		Charges		25 790 €	
<b>Ventes bovines</b>		27 090 € 47 %		<b>Charges opérationnelles</b>		8 880 € 35 %	
Vaches maigres	8 *	700 €		Troupeau	129 €/UGB	7 570 €	
Broutardes	10 *	450 €		Concentré	26 €/UGB	1 500 €	
Broutards	23 *	630 €		Frais vétérinaires	33 €/UGB	1 890 €	
Velles "rosées"	3 *	1 000 €		Divers	71 €/UGB	4 130 €	
Moins-value taureau acheté		- 500 €		<b>SFP</b>	<b>23 €/UGB</b>	<b>1 350 €</b>	
				Engrais		1 350 €	
<b>Prix du kg vif vendu : 2,13 €</b>				<b>Charges de structure</b>		16 900 € 65 %	
<b>Aides</b>		30 550 € 53 %		(hors amortissements et frais financiers)			
<b>Animales</b>		15 240 €		Foncier		3 480 €	
PMTVA	47 *	238 €		Matériel		1 230 €	
Complément extensif < 1,4 UGB	47 *	77 €		Carburants		2 950 €	
PAB veaux	3 *	49 €		Bâtiments		510 €	
<b>PHAE</b>		<b>3 490 €</b>		Assurances		1 960 €	
	47 *	76 €		MSA		3 000 €	
<b>Franchise modulation</b>		<b>138 €</b>		Travaux par tiers		1 320 €	
				EDF + eau		190 €	
<b>ICHN</b>		<b>11 600 €</b>		Frais de gestion		1 010 €	
				Salaires		-	
				Divers		1 280 €	
				<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>31 880 €</b>	<b>56 %</b>	
Annuités		7 580 €	13 %	Amortissements		16 200 €	
				Frais financiers		1 700 €	
<b>Revenu disponible</b>		<b>24 300 €</b>		<b>Résultat courant</b>		<b>13 980 €</b>	

<b>Produit brut bovin</b>	920 €/vache	790 €/UGB
dont aides animales	300 €/vache	260 €/UGB
<b>Charges bovines</b>	180 €/vache	150 €/UGB
Coût du concentré	0,12 € par kg vifs produits	
<b>Marge brute bovine</b>	740 €/vache	640 €/UGB
soit	82 % du produit brut bovin	
Produit bovin/ha SFP (hors ICHN)		765 €
<b>Marge brute bovine/ha SFP</b>		<b>620 €</b>

Ratios en croisière	
<b>EBE/UMO</b>	<b>24 520 €</b>
Aides totales / EBE	95 %
Valeur ajoutée / Produit total (Ventes - Charges)	2 %
Valeur ajoutée / ha SAU	22 €
<b>Charges de structure</b>	<b>580 €/ha de SAU</b>
(avec amortissements et frais financiers)	
dont mécanisation	320 €/ha de SAU

Les broutards sont vendus sur l'estive à partir de début septembre. A cette période, les cours sont soutenus pour les veaux précoces (naissances de janvier-février). Un plus est assuré par la commercialisation de quelques jeunes femelles en circuits courts. Au niveau de l'atelier bovin, la marge brute est correcte grâce à des charges opérationnelles faibles. Les aides directes et indirectes qui assurent plus de la moitié du produit brut

total constituent l'excédent brut d'exploitation (EBE) et de surcroît le revenu de l'éleveur.

Le maintien des aides PHAE et ICHN est essentiel pour la pérennité de ce système d'élevage qui valorise un territoire difficile. Les charges de structures sont élevées en lien avec les besoins de mécanisation pour diminuer la pénibilité du travail dans ces exploitations.

## Repères économiques suite au découplage 2006

	Avant découplage*	Après découplage**	Évolution
Produit bovin/UGB	790 €	720 €	- 9 %
dont aides bovines/UGB	260 €	190 €	
Marge brute bovine/UGB bovin	640 €	570 €	-11 %
Valeur DPU pour 60 droits normaux		65 €	
EBE avec DPU	31 880 €	31 780 €	- 0,3 %
Revenu agricole	13 980 €	13 880 €	- 0,7 %

\* Résultats 2005 avant découplage, avec modulation de 3 %.

\*\* Simulation à partir des résultats 2005 du découplage, de la modulation de 4 % et du prélèvement réserve de 2,2 % appliqués en 2006.

### Les leviers du système

L'effet négatif de la réforme de la PAC sur le revenu agricole peut être compensé par l'action sur différents critères, tels que :

- ▶ L'amélioration de **la productivité numérique de 0,3 %**  
(soit une amélioration du taux de gestation, de l'IVV du troupeau ou du taux de mortalité par une meilleure gestion du troupeau, de son état sanitaire, de la surveillance des chaleurs...).
- ▶ L'augmentation de **la production brute de viande vive de 1 kg/UGB**  
(soit une amélioration du taux de productivité numérique ou un alourdissement des animaux produits).
- ▶ L'amélioration du **prix de 0,01 €/kg vendu**  
(par une meilleure adaptation du produit à la demande du marché)
- ▶ Une meilleure maîtrise **des charges**
  - une baisse de **1 % des charges opérationnelles animales**
  - une baisse de **8 % des charges opérationnelles de la SFP**
  - une baisse de **2 % des charges de mécanisation**

Avec une perte voisine de 0,7 % sur le revenu agricole, le système ne subit pas une forte influence de la part des réformes mises en place dans la PAC en 2006. Le système est beaucoup plus dépendant de la PHAE et de l'ICHN.

Des leviers peuvent être assez facilement actionnés pour limiter cette perte, en particulier, la maîtrise des performances de reproduction.



Marie-Dominique SIRET - Chambre d'Agriculture de l'Ariège - Tél. : 05 61 68 56 52  
Henri BONNET - Chambre d'Agriculture de l'Aude - Tél. : 04 68 11 79 83  
Julien BELVEZE - Institut de l'Élevage - Tél. : 05 61 75 44 34

